

M. FRASER: A quels intervalles pensez-vous que le changement doive se faire?

M. SELLAR: Je veux dire que l'échelle augmente un peu trop vite.

M. FRASER: A quel rythme augmente-t-elle?

M. SELLAR: Il faut qu'il y ait une évaluation tous les cinq ans.

M. FRASER: C'est vrai, tous les cinq ans?

M. SELLAR: C'est ce que veut la loi.

Le PRÉSIDENT: Le paragraphe 112 expose votre opinion?

M. SELLAR: Oui.

M. BELL (*Carleton*): Y a-t-il des chances de recouvrer une partie de l'argent dont il est question à l'alinéa 113?

M. SELLAR: Non.

M. BELL (*Carleton*): Nous pourrions tout aussi bien rayer la somme.

M. SELLAR: Le gouvernement doit verser à peu près 4 millions de dollars, en rapport avec les prêts à la compagnie Ming Sung.

M. WINCH: A titre d'auditeur général, êtes-vous en mesure de dire aux membres du Comité si ce serait une bonne méthode comptable de rayer ce montant, au lieu de le reporter d'année en année.

M. SELLAR: Je pense qu'il devrait être mis au rang de mauvaise dette, mais je ne crois pas que le gouvernement devrait le rayer avant que les banques ne demandent l'argent qui a été prêté à la compagnie Ming Sung par trois banques et, en vertu de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, le gouvernement a garanti le paiement du capital. Il y a encore trois versements qui ne sont pas rendus à échéance. Tout est possible en ce monde, et tout en pensant qu'il ne pourrait arriver que...

M. WALKER: Rayer le montant serait admettre que le gouvernement national de Formose ne pourra jamais s'installer sur la terre ferme, n'est-ce pas monsieur Sellar?

M. WINCH: Ce qui, évidemment, n'arrivera jamais.

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 114. Passif.

M. SELLAR: Le paragraphe 114 ne donne en somme que des totaux; il ne contient rien. Le paragraphe 115 a rapport à l'assurance-chômage. Vous avez déjà débattu cette question à plusieurs reprises durnat cette session, soit dans les comités, soit à la Chambre. Je ne saurais rien ajouter. En ce qui me concerne, tout est dans l'ordre.

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 116.

M. SELLAR: Le plus gros montant est celui du compte de matériel de la Défense nationale. Le Bureau de l'auditeur a contesté la liste d'inventaire pendant plusieurs années. Le ministre actuel des Finances partage nos vues et il a épuisé cette liste l'année dernière. Quant aux autres montants, je ne saurais m'en inquiéter, pour le moment.

M. WINCH: C'est un moyen de s'en débarrasser.

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 117.

M. SELLAR: C'est la même chose.

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 118.

M. SELLAR: Paragraphe 118, il ne s'agit que d'une somme de \$800. J'ai communiqué par téléphone avec le ministère, hier. On m'a appris que nulle mesure n'avait été prise, simplement à cause d'un oubli, mais que la correction serait faite immédiatement.